Le Synode national de l'Église réformée de France sur les sacrements

Note de présentation de la Décision du Synode national de l'Église réformée de France sur les sacrements

L'Église réformée de France a conduit un travail de plusieurs années dans ses Églises locales et ses synodes, tout d'abord autour de la question générale « *Des gestes qui parlent : baptême, Cène, signes* », et ensuite plus précisément à propos des sacrements, leur compréhension théologique et leur place dans une vie de foi. Au terme de ce processus, le Synode national de Soissons (24-27 mai 2001) a rappelé les convictions théologiques essentielles qui ont servi de repères à ses décisions, notamment :

- l'Église *reçoit* les sacrements *comme des paroles visibles grâce auxquelles Dieu nous adopte et nous nourrit… ; le baptême et la Cène puisent leur signification dans la référence à la vie, à la mort et à la résurrection du Christ ; – prédication et sacrements expriment tous deux la même Parole,*
- le baptême et la Cène sont des dons que Dieu nous fait. Cette réception ne fait pas de l'Église la propriétaire des sacrements.

* C'est en référence à ces convictions qu'il a précisé certains éléments de la pratique du baptême et de la Cène dans l'Église réformée de France, notamment :

- la pratique du baptême des petits enfants, qui n'exclut pas la légitimité du choix de différer ce baptême (notamment en demandant la présentation de l'enfant à Dieu) ;
- la pratique de l'invitation à la table du Seigneur adressée à toutes celles et tous ceux qui *discernent les signes de la présence du Christ dans le pain et le vin partagés* (comme l'avait déjà indiqué le Synode national en 1976), sans aucun autre critère d'exclusion ;
- et, en conséquence *la possibilité de l'accueil des enfants à la Cène, en lien avec la catéchèse et en concertation avec les parents* ;
- son attachement à la *tradition chrétienne, à la définition inspirée de la Bible que la Réforme s'est efforcée de donner des sacrements*, et son attente de *nouvelles avancées œcuméniques*, qui n'excluent pas la prise en compte, dans un monde sécularisé, de *la diversité des parcours qui ont amené des femmes et des hommes à devenir membres de notre Église.*

* Pour éclairer le débat autour de cette dernière décision en particulier, il est nécessaire de préciser plusieurs points :

1° En prenant en compte la possibilité de démarches individuelles qui peuvent conduire aujourd'hui un enfant ou un adulte à communier avant d'être baptisé, le Synode a réaffirmé nettement que *l'ordre logique demeure* : il n'entend donc pas nier – ni *a fortiori* renverser – la démarche traditionnelle qui place la réception du baptême avant la participation à la table du Seigneur. Il insiste au contraire sur le fait que replacés dans une dynamique de foi, baptême et Cène se répondent avec richesse…

2° L'Église réformée de France n'est ni la seule ni la première à entrer dans cette démarche. Déjà, en 1994, l'Assemblée des Églises réformées et luthériennes d'Europe, unies au sein de la Communion de Leuenberg, en constatant *le fait que beaucoup de personnes cherchant un nouvel accès à l'Église souhaitent pouvoir participer à la Cène sans baptême préalable, déclarait que « l'idée fondamentale que la réception dans la communauté du Christ par le baptême ouvre l'accès à la table du Seigneur… ne devrait pas conduire à un rejet systématique de ce souhait »*. (La doctrine et la pratique de la sainte Cène, Vienne 1994).

3° Le Synode confirme ainsi la volonté de l'Église réformée de France, déjà

affirmée lors de sa session 1995 consacrée à la *réflexion sur le membre d'Église, d'être ouverte à toute personne qu'elle appelle à croire en Jésus-Christ, à approfondir sa foi par la lecture de la Bible et l'écoute de la prédication, à recevoir le baptême s'il ne lui a pas déjà été donné et à participer à la sainte Cène.* (Discipline, article 1, §1, 2e alinéa).

4° Dans cette matière comme dans les autres, il ne s'agit nullement de s'adapter aux désirs et aux modes du temps. Mais, en réévaluant nos traditions et nos pratiques, il s'agit de tenir compte avant tout *des Écritures, des témoignages et de l'éclairage qu'elles fournissent* pour accomplir le plus fidèlement possible la mission que le Christ confie à son Église aujourd'hui, avec une urgence et une ouverture nouvelles dans la réalité de notre société sécularisée et largement déchristianisée.

* La réflexion se poursuivra autour d'une pratique de la confirmation qui corresponde à *la décision du catéchumène d'affirmer sa foi personnelle et à l'action de grâce de la communauté exaucée dans la prière qu'elle avait exprimée lors du baptême.*

Il revient maintenant aux conseils presbytéraux de mettre en œuvre ces décisions, en veillant, avec les pasteurs et les catéchètes, à l'accueil et à l'accompagnement de toutes celles et ceux qui demandent le baptême et s'approchent de la table du Seigneur.
Le Conseil national invite les membres de l'Église réformée de France *à renouveler ainsi leur fidélité dans la pratique des sacrements, dans la reconnaissance à Dieu qui, en Jésus-Christ, les offre à son Église.*

Texte adopté par le Conseil national 22-24 juin 2001

- Présentation du document pour la catéchèse des 9 / 12 ans « La cène un signe pour aujourd'hui » La cène, signe pour aujourd'hui
- Une expérience pastorale Mise en Cène

Crédits : Source(s) BIP ; date de parution : 22-24 juin 2001 – Point KT